

Droits de succession

Par Thao

Bonsoir, comment retrouver tous mes messages envoyés et reçus ?
Merci

Par yapasdequoi

Bonsoir,
Sur ce forum on ne peut pas. il y a un (gros) bug.
Utilisez les liens dans les mails de notification que vous avez reçus.

Par Thao

Ok j'ai perdu tous mes messages

Par LaChaumerande

Bonsoir,

N'auriez-vous pas supprimé involontairement la discussion ? Je ne la retrouve pas non plus alors que j'y ai participé.
J'ai souvenir que vous étiez un peu en dessous de la limite pour le paiement de droits de succession.

Je vous déconseillais de donner maintenant la nue propriété à vos enfants et je vous conseillais surtout de CONSULTER UN NOTAIRE.

Par Thao

Bonjour, non je n'ai pas supprimé les messages , j'en ai besoin en plus , du coup j'en ai plus l'exemple , que faire ?

Par LaChaumerande

Que faire ?

Prendre rendez-vous chez un notaire qui vous conseillera gratuitement. Ce qui a été dit, redit et redit.

Je me permets de citer Rambotte dans une autre discussion
C'est quoi, l'objectif de la donation ? Si c'est purement fiscal, c'est une mauvaise pratique.
C'est-à-dire que si vous souhaitez que vos enfants n'aient pas ou peu de droits de succession à payer en leur donnant la nue propriété, c'est un mauvais plan.

PS : je ne referai pas le calcul, un notaire pourra le faire en moins de 5 minutes.